

NEWSLETTER INNOVATION

Mouvement
des **Entreprises**
de France 

Newsletter #15 - Juin 2023

Le chiffre du mois : 1000€, le ticket d'entrée à partir duquel les particuliers peuvent investir dans Bpifrance Entreprises Avenir 1, le nouveau fonds d'investissement en *private equity* de la banque publique ([lien vers l'article sur le site de Bpifrance](#))

Afin d'orienter l'épargne des Français vers le financement des entreprises non cotées françaises et européennes, Bpi lance un nouveau fonds en abaissant drastiquement le ticket d'entrée pour attirer plus de particuliers (3 000€ pour BE2). Après le succès des fonds Bpifrance Entreprises 1 et 2, BEA1 permettra non seulement d'investir avec moins d'argent, mais facilitera aussi la procédure de souscription. Le réseau de distribution continuera aussi d'être mobilisé : banques, assurances, conseiller en gestion de patrimoine et épargne retraite.

Le fonds cible 50M€ et sera constitué à 60 % de capital développement et 40 % de capital risque ou croissance. Le fonds sera plus long (10 ans) et plus risqué (objectif de TRI de 8 %). L'objectif semble donc de tester l'appétence des particuliers pour des placements plus risqués.

L'Etat lance le programme d'accélération French Tech 2030 afin de faire émerger 100 startups dans des secteurs stratégiques afin de les accompagner ([lien vers l'article La Revue du Digital](#))

Les startups pourront candidater au programme French Tech 2030 afin de bénéficier d'un soutien continu de la part de l'ADEME, le SGPI, l'ANR, Bpifrance et la Banque des territoires et de moyens financiers dédiés. Cet accompagnement couvrira les enjeux réglementaires, douaniers, de propriété industrielle, de veille, cybersécurité, sujets administratifs, visibilité et internationalisation.

Ces startups devront remplir plusieurs critères et seront sélectionnées par un comité présidé par Bruno Bonnell : être indépendantes, à 25 % dirigées par des femmes, être 50 % à être engagées sur la transition écologique. Elles devront avoir déjà initié une activité industrielle ou être sur le point de le faire. Elles devront aussi démontrer leur capacité à massifier leur modèle et contribuer à la souveraineté de la France.

Le député Paul Midy présente les conclusions de sa mission sur le financement des startups et PME innovantes ([lien vers l'article du Figaro](#))

Le député Renaissance s'était vu confier une mission de six mois par Elisabeth Borne afin d'identifier des pistes de financement des startups. Les conclusions qu'il a présentées sont d'abord d'ordre fiscal : le plafond de l'IR-PME (10 000€ par foyer) serait relevé afin de flécher l'épargne des Français vers les PME innovantes.

Par ailleurs, le dispositif JEI serait divisé en trois catégories : Jeunes entreprises, jeunes entreprises d'innovation et croissance (JEIC) et jeunes entreprises d'innovation et de rupture (JEIR). Les incitations fiscales seraient plus fortes pour les JEIC et JEIR. Les JEIC bénéficieraient de 8 ans d'exonération des charges patronales à l'embauche contre 12 ans pour les JEIR. Le crédit d'impôt pour l'investissement des particuliers serait de 30 % pour les JEIC et 50 % pour les JEIR.

Malgré la situation budgétaire exsangue, Paul Midy se dit confiant sur la capacité à obtenir le soutien de Bercy et d'une majorité parlementaire. Dans le cadre d'un resserrement de l'investissement dans la French Tech du fait de la remontée des taux directeurs, le sujet semble nécessaire.

Evènement | Le MEDEF, le Comité Richelieu et Sogedev vous convient à la table ronde « Enjeux du financement des entreprises innovantes dans une période de crise et de reprise » le 21 juin à 10h ([lien d'inscription](#))

Cette table ronde est organisée à l'occasion du lancement de la nouvelle édition de notre enquête annuelle #Innovation 2023 l'observatoire des startups, PME et ETI concernant les dispositifs publics en faveur de l'innovation.

Face à la crise climatique et aux risques géopolitiques, l'innovation apparaît comme une condition *sine qua non* de l'adaptation de la France. Des mesures de financement de l'innovation dépend sa capacité à relever les défis de la décarbonation et de la réindustrialisation.

Anne Lauvergeon, co-présidente de la Commission innovation du MEDEF, débatera notamment avec Antoine Armand, député de Haute-Savoie, et Pierre Pelouzet, médiateur national des entreprises. Le débat sera animé par Jean Delalandre, délégué général du Comité Richelieu.

« Paquet brevet » de la Commission européenne : faites-nous part de vos observations ([lien vers le message de la Direction innovation](#))

Fin avril, la Commission a publié le « paquet brevet » qui contient des propositions législatives, notamment sur les licences obligatoires.

Ces mesures, dont vous retrouverez le détail en cliquant sur le lien en titre, seront débattues au sein du comité pour la propriété intellectuelle du MEDEF en juin. Nous vous invitons également à nous faire part de vos observations.

Webinaire MEDEF le 11 juillet 2023 | « Naissance d'un nouvel outil pour innover : le brevet à effet unitaire entre en application en juin 2023 » ([lien vers l'article Les Echos réservé aux abonnés](#))

L'inauguration officielle au mois de juin à Paris du siège de la Juridiction unifiée de brevet annonce l'entrée en application du brevet à effet unitaire. Attendu depuis des décennies, négocié âprement entre les Etats de l'Union européenne avec le soutien constant et actif des organisations professionnelles et tout particulièrement du BDI et du MEDEF, le brevet à effet unitaire n'est plus une arlésienne. L'Office européen des brevets a d'ores et déjà délivré 500 brevets unitaires durant la période de transition et une trentaine de sociétés françaises ont déposé des demandes.

Il va permettre à moindre coût et une plus forte sécurité juridique et économique de protéger et de promouvoir ses innovations dès l'été 2023 sur l'ensemble du marché européen.

Ce Webinaire organisé avec l'Institut européen entreprise et propriété intellectuelle/-IEEPI, partenaire du MEDEF, a pour objectif de vous donner les points de repère nécessaires pour apprécier l'impact du brevet à effet unitaire sur le développement des innovations, l'exploitation de vos propres inventions et la gestion de votre propriété intellectuelle.